Université Paris Sciences et Lettres

DELIBERATION N° 13/2024

Recrutement d'un maître de conférences

Le Conseil d'administration de l'Université PSL siégeant en formation restreinte en visioconférence dans sa séance du 22 mai 2024

Vu le code de la recherche ;

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 952-6 et L. 952-6-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 modifié portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n° 2022-1475 du 24 novembre 2022 pérennisant les statuts de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les statuts de l'Université Paris sciences et lettres, en particulier son article 32-15° ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris sciences et lettres ;

Vu la délibération n° 46/2023 du Conseil d'Administration en formation restreinte portant création du comité de sélection en vue du recrutement d'un maître de conférences ;

Vu la délibération n° 47/2023 du Conseil d'Administration en formation restreinte portant composition du comité de sélection pour le recrutement d'un maître de conférences ;

Vu l'avis motivé émis par le Comité de sélection du 24 avril 2024 ;

Préambule :

En application de l'article 9-2 du décret du 6 juin 1984, au vu de l'avis motivé émis par le Comité de sélection, le Conseil d'Administration siégeant en formation restreinte aux enseignants chercheurs et personnels assimilés de rang au moins égal à celui de l'emploi auquel il est postulé, propose le nom du candidat sélectionné, ou le cas échéant, une liste de candidats classés par ordre de préférence. Il ne peut proposer que les candidats retenus par le comité de sélection. En aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de la liste du classement.

DECIDE

Article un :

L'université PSL a ouvert dans le cadre de la campagne de recrutement session synchronisée 2024,

- un poste de Maître de conférences : N°007
- la section CNU : 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique,
- le profil est identifié comme suit « Les arts aux interfaces : Approches économiques, quantitatives et numériques de la productions et circulation des œuvres »

Article deux :

Dans le respect de la décision du conseil d'administration 47-2023, le comité de sélection s'est réuni le 24 avril 2024 et a classé par ordre de préférence deux candidates :

- 1er rang ; SAINT RAYMOND Léa ;
- 2ème rang : DUPIN DE BEYSSAT Claire.

Article trois :

Le Conseil d'Administration de l'Université PSL, réuni en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels assimilés émet un avis favorable à la liste de candidats classés par ordre de préférence par le comité de sélection et propose dans le cadre de la campagne de recrutement session synchronisée 2024, pour le recrutement d'un Maître de conférences :

N° d'emploi : 0007

Profil : « Les arts aux interfaces: Approches économiques, quantitatives et numériques de la productions et circulation des œuvres d'art »,

SAINT RAYMOND Léa : 1er rang ;

DUPIN DE BEYSSAT Claire : 2ème rang.

****

Quorum : 5

Présents : 6

Représentés :3

Le quorum est atteint

9 voix « pour », *0 voix « contre »,* *0 abstention(s),*

Le Président de séance
Alain FUCHS

Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet, d'un recours gracieux devant le Président de l'Université PSL, adressé au 60 rue Mazarine 75006 Paris, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, adressé au 7 Rue de Jouy 75004 Paris.